



# Collecte en élevage des déchets de soins à risque infectieux

## Organisation

1

Distribution des containers par le canal de votre cabinet vétérinaire (s'il a accepté la démarche) ou en direct par le GDS 18. Sur chaque container est inscrit le code EDE de votre élevage.

2

Entreposez votre container dans un endroit fermé (important : ne verrouillez votre container que lorsqu'il est plein)

3

Après remplissage, le container est rapporté au cabinet vétérinaire ou sur un lieu défini avec le GDS 18 .

4

La collecte sera assurée par une société spécialisée.

5

Dès les déchets incinérés, vous recevrez une attestation de destruction des déchets.

## Coût de la collecte

Vous pouvez choisir parmi trois tailles de containers. Le minimum 2 litres permet de collecter les aiguilles, lames. Pour éliminer d'autres déchets (flacon de médicaments périmés ou entamés, gants de fouille, seringues), nous pourrions vous fournir du 30 et 50 litres.

Le prix ci-dessous comprend (coût du container, collecte, incinération, TGAP, frais administratifs.)

- 2 litres	.....	6,60 euros HT
- 30 litres	.....	20,00 euros HT
- 50 litres	.....	28,00 euros HT

## Pourquoi cette action ?

La loi n°75-633 du 15 juillet 1975 impose à toute personne détentrice du déchet d'assurer ou d'en faire assurer l'élimination dans des conditions propres à éviter des effets nuisibles à l'environnement et à la santé humaine. C'est donc le détenteur, autrement dit vous, **éleveurs, qui êtes les premiers responsables** de la bonne gestion des déchets générés sur votre exploitation.

## Quels déchets de soins collecter ?

Les déchets d'activité de soins à risques infectieux ou **DASRI** sont les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, c'est-à-dire : les déchets piquants (aiguilles...) et coupants qui entrent dans la catégorie des déchets industriels spéciaux et sont considérés comme des déchets dangereux. **Ce sont ces déchets que nous vous proposons de collecter car ils doivent être incinérés et vous devez le prouver.** Vous ne pouvez ni les brûler, ni les enfouir, ni les éliminer dans les ordures ménagères. Les déchets d'activité de soins sans risque ou banals qui n'ont pas eu de contact avec les animaux : emballages divers (carton ou verre), matériel chirurgical au rebut (non piquant) peuvent être éliminés par la filière des ordures ménagères.

## Quelle filière d'élimination

Les containers pleins sont transportés dans un centre de traitement agréé pour l'incinération des **D**échets d'**A**ctivité de **S**oins à **R**isque **I**nfectieux. En cas de contrôle, le bordereau de dépôt de votre container est la preuve de l'élimination de vos DASRI ; il sera complété par une copie de l'attestation d'incinération des déchets.

## Action conduite avec la collaboration



Groupement de Défense Sanitaire du  
Cher



Vétérinaires du Cher et riverains

**Pour tous renseignements, contactez le GDS 18  
02 48 50 87 90**